



Prise en charge formation

Par Boomerang

Bonjour,

Je suis salarié sur un poste de Mjpm en association loi 1901 convention agricole MSA.

J'ai une obligation de formation au poste de Mjpm (inscrit dans mon contrat et oralement dit lors de mon entretien d'embauche) que mon employeur a souhaite que je règle avec mon compte Cpf et non avec le budget formation de l'association

Il prends en charge le déplacements , frais de repas et nuitée hôtel. Le lieu de formation se trouvant dans un autre département.

Celui-ci m'indique qu'il n'a aucune obligation a prendre en charge ses frais.

Je souhaitais savoir s'il avait le droit de me demander de régler la formation avec monn CPF ? Et si il peut refuser de régler les frais liés a celle-ci.

En vous remerciant. Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Je comprends qu'il s'agit d'une obligation pour l'employeur de vous former, et non d'une formation facultative que vous vous êtes engagé à suivre par contrat.

Je souhaitais savoir s'il avait le droit de me demander de régler la formation avec monn CPF ?

Disons que vous le proposer n'est pas totalement illégal.

Et si il peut refuser de régler les frais liés a celle-ci.

S'il ne paie pas les frais, vous ne serez pas formé. Si cette formation est obligatoire, l'employeur devra vous verser votre salaire même si vous ne pouvez pas travailler.

L'employeur a l'obligation de former ses salariés afin qu'ils soient aptes à leur poste :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006189881/#LEGISCTA000006189881]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006189881/#LEGISCTA000006189881[/url]

Donc si j'ai bien compris et que cette formation est une obligation légale ou contractuelle de l'employeur, vous pouvez refuser de mobiliser votre CPF et votre employeur se retrouvera avec un salarié non formé sur les bras.

Sinon il faudrait préciser la question.

Par Henriri

Hello !

En quels termes exacts cette formation au poste Mjpm est-elle inscrite dans votre contrat de travail ?

A+